



European  
Commission

# CHARTER ERASMUS POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR 2021-2027

La Commission européenne attribue la présente Charte à :

*lycée Joseph Vallot*

## L'Établissement s'engage à :

- respecter pleinement les principes de non-discrimination, de transparence et d'inclusion établis dans le programme Erasmus+.
- garantir un accès égal et équitable aux participants actuels et futurs de tous horizons, en accordant une attention particulière à l'inclusion des personnes moins favorisées.
- assurer la reconnaissance pleine et automatique de tous les crédits (sur la base du système européen de transfert et d'accumulation de crédits — ECTS) obtenus grâce aux acquis d'apprentissage de manière satisfaisante au cours d'une période d'étude et/ou de stage à l'étranger, y compris lors d'une mobilité hybride.
- n'exiger, dans le cas de mobilité de crédits, aucun frais de la part des étudiants participant à la mobilité entrante, que ce soit pour leurs cours, leurs inscriptions, leurs examens ou leurs accès aux laboratoires et aux bibliothèques.
- assurer la qualité des activités de mobilité et des projets de coopération tout au long des phases de candidature et de mise en œuvre.
- mettre en œuvre les priorités du programme Erasmus+:
  - en prenant les mesures nécessaires pour mettre en œuvre la gestion numérique des mobilités conformément aux standards techniques de l'Initiative de la « Carte étudiante européenne ».
  - en promouvant des pratiques respectueuses de l'environnement dans toutes les activités liées au programme.
  - en encourageant la participation des personnes moins favorisées au programme.
  - en promouvant l'engagement civique et en encourageant les étudiants et le personnel à s'impliquer comme des citoyens actifs avant, pendant et après leur mobilité ou leur projet de coopération.

## LORS DE LA PARTICIPATION À DES ACTIVITÉS DE MOBILITÉ

### Avant la mobilité

- veiller à ce que les procédures de sélection pour les activités de mobilité soient équitables, transparentes, cohérentes et documentées.
- publier et mettre à jour régulièrement le catalogue de cours sur le site internet de l'établissement, bien avant les périodes de mobilité, de manière à ce qu'il soit accessible à toutes les parties prenantes et permette ainsi aux étudiants en mobilité de faire des choix en connaissance de cause concernant les cours qu'ils suivront.
- publier et mettre à jour régulièrement les informations sur le système de notation utilisé et les tableaux de répartition des notes pour tous les programmes d'études. Veiller à ce que les étudiants reçoivent des informations claires et transparentes sur les procédures de reconnaissance et de conversion des notes.
- organiser la mobilité à des fins d'études et d'enseignement uniquement dans le cadre d'accords préalablement conclus entre les établissements; ces accords établissent les rôles et responsabilités respectifs des différentes parties prenantes, ainsi que leurs engagements à l'égard des critères de qualité partagés dans le cadre de la sélection, de la préparation, de l'accueil, du soutien et de l'intégration des participants à la mobilité.
- s'assurer que les participants à des mobilités sortantes sont bien préparés pour leurs activités à l'étranger, y compris dans le cadre des mobilités hybrides, en proposant des activités leur permettant d'acquérir le niveau nécessaire de compétences linguistiques et de développer leurs compétences interculturelles.
- s'assurer que la mobilité des étudiants et du personnel est fondée sur un contrat pédagogique pour les étudiants et sur un contrat de mobilité pour le personnel, contrats validés au préalable entre les établissements d'origine et d'accueil, ou avec les entreprises et les participants à la mobilité.
- fournir aux participants à la mobilité entrante un soutien actif tout au long du processus de recherche d'un logement.
- fournir aux participants à la mobilité entrante et sortante une assistance relative à l'obtention d'un visa, si nécessaire.
- fournir aux participants à la mobilité entrante et sortante une assistance relative à l'obtention d'une assurance, si nécessaire.
- s'assurer que les étudiants ont connaissance de leurs droits et obligations tels que définis dans la Charte de l'étudiant Erasmus+.

### Pendant la mobilité

- assurer l'égalité de traitement académique et la qualité des services aux étudiants en mobilité entrante.
- promouvoir des mesures qui garantissent la sécurité des participants à la mobilité entrante et sortante.
- intégrer les participants à la mobilité entrante à la communauté étudiante au sens large et à la vie quotidienne de l'établissement.
- mettre en place des systèmes appropriés de tutorat et de soutien à l'attention des participants à la mobilité, y compris pour les participants à des mobilités hybrides.
- fournir un soutien linguistique approprié aux participants en mobilité entrante.

Les encourager à agir en tant qu'ambassadeurs du programme Erasmus+ et à partager leur expérience de mobilité.

#### Après la mobilité

- fournir aux étudiants ayant participé à des activités de mobilité entrante et à leurs établissements d'origine des relevés de notes complets et précis, et ceci dans les délais impartis, concernant leurs résultats à la fin de la période de mobilité.
- veiller à ce que tous les crédits ECTS obtenus au titre des acquis d'apprentissage de manière satisfaisante au cours d'une période d'étude et/ou de stage à l'étranger, y compris lors d'une mobilité hybride, soient pleinement et automatiquement reconnus – comme convenu dans le contrat pédagogique – et confirmé par le relevé de notes et/ou le certificat de stage; transférer ces crédits sans délai dans le relevé de notes de l'étudiant, les comptabiliser en vue de l'obtention du diplôme de l'étudiant sans qu'aucun travail ou évaluation supplémentaire ne soit imposé à celui-ci et en assurer la traçabilité dans le relevé de notes de l'étudiant et dans le supplément au diplôme.
- veiller à faire figurer les activités de mobilité à des fins d'étude et/ou de stage ayant été menées de manière satisfaisante dans le relevé final des résultats obtenus par l'étudiant (le supplément au diplôme).
- encourager et soutenir les participants à la mobilité à leur retour afin qu'ils agissent en tant qu'ambassadeurs du programme Erasmus+, qu'ils promeuvent les avantages que présente la mobilité et s'engagent activement dans la création de communautés d'anciens étudiants.
- assurer la reconnaissance des activités d'enseignement et de formation entreprises par le personnel au cours de la période de mobilité, sur la base d'un contrat de mobilité et conformément à la stratégie de l'établissement.

### LORS DE LA PARTICIPATION À DES PROJETS DE COOPÉRATION EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE

- veiller à ce que les activités de coopération contribuent à la réalisation de la stratégie de l'établissement.
- promouvoir les possibilités offertes par les projets de coopération et fournir un soutien approprié aux membres du personnel et aux étudiants souhaitant participer à ces activités tout au long des phases de candidature et de mise en œuvre.
- veiller à ce que les activités de coopération aboutissent à des résultats durables et à ce que leurs retombées bénéficient à tous les partenaires.
- encourager les activités d'apprentissage par les pairs et exploiter les résultats des projets de manière à maximiser leurs retombées sur les individus, les autres établissements participants et, plus largement, l'ensemble de la communauté éducative.

### AUX FINS DE LA MISE EN ŒUVRE ET DU SUIVI

- veiller à ce que la stratégie à long terme de l'établissement et sa pertinence par rapport aux objectifs et priorités du programme Erasmus+ soient décrites dans la déclaration en matière de stratégie Erasmus+.
- veiller à ce que les principes énoncés dans la Charte soient communiqués d'une manière appropriée et soient appliqués par le personnel à tous les niveaux de l'établissement.
- faire usage des [lignes directrices](#) relatives à la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur et de [l'auto-évaluation](#) de la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur afin de garantir la pleine mise en œuvre des principes énoncés dans la Charte.
- assurer la promotion régulière des activités bénéficiant d'un soutien du programme Erasmus+, ainsi que de leurs résultats.
- présenter la Charte et la déclaration en matière de stratégie Erasmus+ y afférente de façon bien visible sur le site web de l'établissement et sur tous les autres canaux de communication pertinents.

*l'Agence nationale Erasmus + et que le non-respect de l'un des principes et engagements susmentionnés peut conduire à son retrait par la Commission européenne.*

Cachet

Nom et signature du Représentant légal

# LYCÉE JOSEPH VALLOT

## Déclaration en matière de stratégie ERASMUS+ CHARTER ERASMUS POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR 2021-2027 (ECHE)

### L'ÉTABLISSEMENT ET SA FORMATION DANS LE SUPÉRIEUR

#### Le lycée et son environnement

Le lycée Joseph Vallot est un lycée polyvalent de l'Académie de Montpellier. Il compte 906 élèves en pré-bac et leur propose un enseignement général, technologique et professionnel et 42 étudiants en post-bac dans son unique formation du supérieur : le DNMADE (Diplôme national des métiers d'art et du design valant grade licence) mention Espace, spécialité « Cadre de vie : matériaux, patrimoine et environnement ». Ce nouveau diplôme remplace les anciens BTS Design d'espace et a ouvert en 2020. C'est une formation en 3 ans valant grade de Licence, organisée en 6 semestres permettant de valider 180 ECTS (60 par an). Le parcours permet à la cohorte de 15 étudiants d'envisager des projets professionnels individualisés, notamment grâce à la période obligatoire de stage en entreprise (entre 12 et 16 semaines) en 2<sup>ème</sup> année.

Le lycée est implanté à Lodève, une commune de 7500 habitants située à 50 kilomètres de Montpellier.

La situation de notre formation post-bac est donc relativement enclavée mais le dynamisme culturel et artisanal de la ville est à souligner ; il faut noter la présence du Musée de Lodève à la réputation nationale et de l'unique annexe de la Manufacture Nationale de tapis de la Savonnerie des Gobelins, ainsi que d'un réseau d'artisans d'arts particulièrement développé. L'offre culturelle est très riche sur la commune, portée par l'équipe de la communauté de communes dynamique et ouverte aux projets. Les actions en partenariat avec le lycée se sont multipliées ces dernières années.

Il est à noter que l'établissement bénéficie de plusieurs labellisations qui récompensent l'engagement de tous les acteurs (élèves et étudiants, équipes enseignante, éducative et administrative) dans le développement durable et l'inclusion.

\_ Le Label numérique depuis 2018, et label maximum de niveau 3 depuis deux ans, offrant à tous les élèves de seconde un ordinateur portable identique pour l'usage

scolaire.

\_ Le Label E3D (Établissement en démarche de développement durable) : l'établissement est engagé dans une démarche globale de développement durable depuis 2006 et a obtenu le niveau 3 "expert" du Label E3D depuis 2021/2022.

#### La formation post-bac DNMADE Espace

La pédagogie de projet (organisation de workshop avec des partenaires locaux) est très présente dans notre formation DNMADE.

Cette formation du supérieur en design implique également l'intervention de professionnels extérieurs à hauteur de 108h de formation par an. Dans ce cadre nous travaillons avec des artisans, des designers d'espace et des chercheurs par le biais de conférence, d'interventions et de workshops dans nos ateliers : F. Faure (artisan en enduits terre), J. Almeida (tailleur de pierre), Véronique Juan (mosaïste), J.-B. Vidal (constructeur bois), B. Rétif (paysagiste), B. Kohn (architecte), E. Hallauer (enseignante-chercheuse, docteur en design), S. Allard et B. Dudognon (maître artisan en papier japonais), etc.

Enfin, un certain nombre de partenariats institutionnels et associatifs sont déjà engagés avec la section de DNMADE et donnent lieu à des collaborations effectives. Nous pouvons citer les partenariats avec la Grande Conserve (ressourcerie pour le réemploi de matériaux de construction), la Distillerie et la Manufacture des Pays, le Musée de Lodève, la Manufacture Nationale de Tapis de la Savonnerie, l'Association Sens et Espace de Cantercel (architecture expérimentale), le CAUE d'Occitanie, la Mairie de Lodève et la Communauté de communes du Lodévois-Larzac, les associations Terre en Partage et Œuvre d'Eau, Experimonde, et les architectes et chercheurs autrichiens P.-M. Shultes, et C. Lotz qui enseignent à l'Université Technologique de Vienne.

## LA STRATÉGIE D'INTERNATIONALISATION DU LYCÉE JOSEPH VALLOT

Les actions menées dans le cadre du Programme Erasmus représentent un élément déterminant dans la formation générale de l'étudiant en métiers d'art et design qui doit lui permettre une approche interculturelle du domaine professionnel, ainsi qu'une ouverture à l'international propre à faciliter sa mobilité : mobilité intellectuelle, fondée sur l'accès au patrimoine culturel et artistique des aires linguistiques étudiées, mais aussi mobilité physique, sous la forme de périodes d'études à l'étranger, et ultérieurement de l'intégration dans des équipes de création composées de locuteurs de langue étrangère.

Cet engagement vise plus spécifiquement à :

- former les étudiants à identifier les situations de communication, les genres de discours auxquels ils sont exposés et qu'ils doivent apprendre à maîtriser ;
- entraîner les étudiants à mobiliser les moyens d'expression spécifiques au domaine des arts, des sciences, du design, de la création ;
- favoriser le développement d'une capacité réflexive et argumentative, en particulier dans un contexte de conception et de présentation de projets ou de démarches de création, individuels ou collectifs ;
- favoriser la connaissance des patrimoines culturels et artistiques des aires linguistiques étudiées ;
- préparer les étudiants à la poursuite d'études et à la mobilité professionnelle.

Nous souhaitons donc établir un plan d'action jusqu'en 2027 pour instaurer une stratégie internationale à ce nouveau diplôme basée sur les objectifs suivants pour les années à venir :

- 1- Renforcer les partenariats au niveau national, européen et international ;**
- 2- Renforcer la mobilité et l'internationalisation des étudiants pour valoriser leurs parcours, leur employabilité et leur interculturelité ;**
- 3- Internationaliser l'offre de formation et les compétences des enseignants ;**
- 4- Vivre une solidarité et une citoyenneté partagée : unis dans la diversité.**

### **1- Renforcer les partenariats au niveau national, européen et international**

Un stage à l'étranger effectué par un étudiant français constitue une occasion d'établir des relations plus nombreuses et plus riches entre les structures d'enseignement du Design d'Espace en France et le milieu professionnel aujourd'hui internationalisé.

Il nous faut promouvoir la qualité des formations françaises en Design d'Espace pour obtenir une véritable reconnaissance du milieu professionnel à l'étranger.

Nous souhaitons développer des partenariats favorisant une coopération structurée et durable à long terme et également avec les professionnels et entreprises étrangères de notre secteur (ingénieurs en matériaux de construction, architectes, artisans...). Ainsi nous souhaitons développer l'accueil de professionnels européens et la mobilité enseignante entrante et sortante que nous intégrerons à l'organisation de workshops, expériences capables de promouvoir dans l'action et la production de recherches la transversalité, qui est au cœur de notre stratégie internationale (Action clé).

Ces rencontres seront nourries d'activités intermédiaires en ligne, en visioconférence ou par des échanges de travaux ou des collaborations en ligne (via la plateforme eTwinning) pour pratiquer la langue auprès de locuteurs étrangers.

L'ambition est de prolonger ces échanges et contacts pris lors des mobilités de l'action clé 1 dans des accords de coopération dans une seconde phase de type action clé 3.

### **2. Renforcer la mobilité et l'internationalisation des étudiants pour valoriser leurs parcours, leur employabilité et leur interculturelité :**

Notre objectif dans cet axe est de développer les potentiels individuels à travers la mobilité, et permettre notamment aux publics ayant moins d'opportunités d'avoir accès à un parcours de formation de qualité et ambitieux.

En réalisant une partie de leurs études à l'étranger, les étudiants acquièrent des savoir-faire et compétences nécessaires pour évoluer dans un milieu professionnel mondialisé.

La mobilité future des étudiants et des enseignants vise à développer les acquis professionnels et à accroître les possibilités d'une évolution professionnelle. Particulièrement dans le domaine du design il est primordial de préparer les jeunes designers diplômés de l'enseignement supérieur à une pratique ouverte, mobile et culturellement ambitieuse de leur futur métier. La formation de DNMADe Espace telle qu'elle est mise en œuvre au Lycée Joseph Vallot, dans sa dimension patrimoniale, a pour ambition de perpétuer et réactualiser l'usage du matériau local et du vernaculaire dans des projets innovants, au plus proches de nos conditions de vie actuelles. Si le territoire du Lodévois-Larzac où s'implante la formation permet d'inscrire celle-ci dans un contexte de savoir-faire dont les matériaux locaux sont la ressource créative et constructive, l'étude d'un territoire et de ses opportunités locales s'étend à des collaborations internationales pour un partage de cultures et de savoir-faire. Ainsi, à l'issue de cette formation, l'étudiant est capable de tirer parti de tous les contextes où il évoluera, en France comme à l'étranger. On peut observer actuellement l'attrait que représente la ruralité actuellement dans le design (LUMA...) et imaginer l'intérêt de mobilités entrantes sur notre territoire. Réciproquement, les mobilités sortantes permettront aux designers d'espace en formation à Lodève initiés à inscrire leurs projets dans son environnement immédiat de s'exercer sur des territoires très variés, à l'étranger aussi (avec des conditions climatiques et des ressources différentes).

### **3. Internationaliser l'offre de formation et les compétences des enseignants :**

Moderniser notre structure éducative et accroître la qualité de nos enseignements et de notre organisation par une ouverture active à l'international est un levier essentiel pour consolider l'efficacité et la pertinence de notre formation supérieure en Design d'Espace par une relation permanente avec la réalité de la pratique professionnelle en France et à l'étranger.

La mobilité des personnels sera source de développement et d'amélioration de nos pratiques (meilleure information sur la mobilité Erasmus +, meilleure compréhension du système européen, aide à la mise en forme du projet), elle favorisera le développement de compétences chez le personnel (langue, autonomie, adaptabilité).

### **4. Vivre une solidarité et une citoyenneté partagée: unis dans la diversité :**

Apporter une aide aux étudiants effectuant leur stage à l'étranger quelque soit le pays choisi est une priorité de l'action clé 1 telle que nous la mettrons en œuvre. Le projet d'établissement mentionne comme objectif d'«Assurer des chances équitables de parcours de formation (carte des formations – mise en réseau – partenariats) » avec comme levier d'action : « Garantir à l'élève un apprentissage linguistique approfondi, développer les mobilités personnels et apprenants avec Erasmus (PFMP à l'étranger pour le lycée professionnel et stages), proposer et promouvoir des sections européennes. »

Nous engageons donc à faciliter l'accès au programme Erasmus + et son financement. Par des méthodes de communication diversifiées, basées sur les réseaux sociaux, sur Internet et l'événementiel, le lycée Joseph Vallot s'engage à diffuser à tous ses étudiants et personnels les informations sur le programme Erasmus et l'action clé 1. Cet engagement est synonyme d'égalité des chances et d'accès à une formation de qualité pour tous. Toutes les demandes de mobilité seront encouragées et étudiées avec attention et de nombreux outils pour les valider seront mis en œuvre (soutien, mentorat, réunion, associations d'étudiants, etc.)

Le dispositif Erasmus permettra de proposer une mobilité à l'ensemble des étudiants, y compris les plus modestes en respectant des critères de compétences encourageant l'égalité des chances. Les publics à mobilité réduite et les étudiants salariés à temps partiels seront particulièrement pris en compte.

## LES ACTIONS ERASMUS + AUXQUELLES LE LYCÉE JOSEPH VALLOT SOUHAITE PARTICIPER DANS LE CADRE DE SA STRATEGIE INSTITUTIONNELLE

En plein essor dans les domaines du Design et des Métiers d'art, le Lycée Joseph Vallot s'inscrit dans une démarche de recherche d'innovation pédagogique, d'ouverture et d'enrichissement de ses formations cherchant ainsi à augmenter les niveaux de qualification de ses diplômés designers, et à améliorer la qualité et la pertinence de l'enseignement supérieur, dans les domaines du design et des métiers d'art en particulier.

### Action Clé 1 : Mobilité des étudiants, du personnel et de professionnels

La mobilité de stage, priorité de nos actions, permet de découvrir, comparer, apprécier un environnement professionnel différent. Le référentiel du DNMADe (Diplôme National des Métiers d'Art et du Design, qui remplace des DMA et les BTS) conseille vivement les mobilités de formation à l'étranger et offre la possibilité de réaliser un stage à l'étranger de plus de deux mois.

Nous envisageons donc dans un premier temps de développer la mobilité de stage pour le stage en entreprise de 12 à 16 semaines à réaliser au quatrième semestre de la formation. Il s'agit bien sûr d'améliorer le niveau de compétences linguistiques des étudiants, de leur permettre de découvrir une nouvelle culture, des méthodes de travail et un environnement professionnel différent. Sur le plan spécifique du design d'espace et de cette formation, les objectifs des périodes de mobilité sont de :

- \_ donner une ouverture à d'autres cultures, favoriser une meilleure adaptation sur le marché international du secteur des métiers d'art et du design ;
- \_ anticiper par observation de contextes concrets la définition d'un projet de fin d'études et d'une orientation.

A plus long terme, comme le conseille le référentiel du DNMADe, nous espérons mettre en place des mobilités à des fins d'études, mobilités entrantes ou sortantes, afin de permettre aux étudiants de se construire des parcours de formation singuliers et pertinents pour une meilleure efficacité sur le marché du travail (par ex. un semestre pour se spécialiser sur la question des matériaux de constructions innovants et écologiques pour un designer d'espace). Cette seconde phase envisagée dans l'action clé 1 vise à :

- \_ fluidifier les parcours inter-établissements ;
- \_ permettre aux étudiants d'effectuer des périodes d'études dans le monde entier, afin d'acquérir des compétences nouvelles.

Cela correspond aux ambitions de ce nouveau diplôme de DNMADe d'individualiser encore davantage les parcours et les profils des futurs designers d'espace.

### Action Clé 2 : Partenariats et coopérations

Outre la mobilité des étudiants et du personnel, notre entrée dans le Programme induit dans les années à venir notre participation à des actions de type clé 2 pour le resserrement des liens avec les entreprises et la valorisation des métiers liés au Design d'Espace, à l'artisanat ou à l'innovation de matériaux à l'échelle locale, nationale et européenne afin d'acquérir une approche inter-culturelle de ces domaines professionnels spécifiques et accéder à un patrimoine culturel, artistique et technique élargi à l'échelle internationale afin de comprendre les enjeux de préservation et de valorisation de ce patrimoine artistique et culturel européen. Ces facteurs participeront à rendre la formation d'enseignement supérieur du lycée Joseph Vallot attractive et plus largement ils amélioreront la visibilité de l'institution et des différents acteurs du projet.

Par sa participation à l'action clé 2, le Lycée Joseph Vallot a à cœur de développer la diffusion des idées et valeurs de l'Europe afin de partager le sentiment d'appartenance à une citoyenneté européenne, via des expositions, des conférences, des débats. Nous souhaitons aussi améliorer le niveau de compétences linguistiques de nos étudiants, leur permettre de découvrir une nouvelle culture, des méthodes de travail et un environnement professionnel différent. Aussi, nous souhaitons moderniser notre institution en mettant en place de manière récurrente des interventions de professionnels étrangers dans les spécialités enseignées au lycée Joseph Vallot (informatique, ressources humaines, sanitaire et social, construction, arts appliqués, environnement).

L'action clé 2 permettra de donner un cadre solide à ces projets par des actions de coopération mixtes (en distanciel) et de faire évoluer ce partenariat vers des déplacements mutuels pour concrétiser les projets (workshop, table-ronde, construction expérimentale,...)